**CONSEILS DE LECTURE**

**Par : Urbain B. Tsala**

**Intitulé de l’ouvrage***. Sept « péchés capitaux » de l’évaluateur : Pièges et repères déontologiques*, de Ph. Lavigne Delville

**Idée clé.** Cette note méthodologique de la Direction scientifique du GRET écrite par Ph Lavigne Delville, en se fondant sur des expériences vécues, sorte de mise en garde à l’endroit des évaluateurs professionnels, présente sept pièges majeurs qui les guettent dans l’exercice de leur métier.

Ci-dessous, nous présentons une synthèse desdits pièges. Il s’agit notamment de :

1. ***Instrumentaliser l’évaluation à son profit*** en ne s’intéressant qu’à ce qui peut contribuer à améliorer ses références personnelles ou en exagérant la critique de l’action dans un but avoué d’investir en faveur d’un éventuel prochain appel d’offres.
2. ***S’inféoder à l’un des acteurs de la mise en œuvre du projet*** :
* Au commanditaire, en rentrant des objectifs cachés, par exemple en reprenant ses intentions explicites ou non de fermer le projet pour justifier une décision déjà prise ;
* A l’opérateur, en justifiant toutes ses lacunes et insuffisances par des contraintes externes, les restrictions imposées par le bailleur, etc.
* Aux populations en prenant pour argent comptant des revendications opportunistes…
1. ***Plaquer ses propres schémas, sans chercher à comprendre ce qu’ont cherché à faire les équipes, et pourquoi.*** Il s’agit très souvent ici, de privilégier un référentiel et des grilles d’analyse construits spontanément dans une logique de placage de problématiques, et de fonder l’appréciation d’une réalité sous le prisme du seul regard de ce qu’on aurait soi-même fait à la place des équipes de réalisation.
2. ***Tomber dans le piège du rétrospectif*** en omettant d’intégrer dans l’analyse à l’instant « t » où se déroule l’évaluation, le contexte dans lequel certains choix avaient été réalisés, très souvent plusieurs années auparavant. En effet, il est injuste, voire irréaliste, de fonder la critique des choix réalisés dans le passé en fonction des connaissances que l’on a aujourd’hui.
3. ***Imputer aux acteurs des « choix » qui ne sont que des réponses au jeu de contraintes au sein duquel ils se trouvent***. Il importe alors, pour éviter un tel piège, de faire une analyse approfondie du montage institutionnel dans son contexte, de distinguer les choix initiaux et leur pertinence, tels qu’ils apparaissent dans la conception du projet, et la stratégie mise en œuvre par l’équipe projet une fois en place.
4. ***Prendre pour argent comptant des objectifs initiaux irréalistes*** en s’interdisant de les remettre en cause sur la base d’une analyse pertinente et objective.
5. ***Ne voir que les résultats à court terme... ou seulement de possibles effets à long terme*** et contribuer ainsi à donner une image très biaisée des impacts du projet, négligeant tous les effets à moyen terme, non encore observables, des relations établies, des capacités accrues.